

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2022

L'an 2022 et le 15 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Guignonville, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Annie BOUVARD, Monsieur Benoît FRANCE, Monsieur Christophe LEJEUNE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Christine MIGUEL, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Madame Carole SANTERRE, Monsieur Alexandre QUINOT, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Madame Marinette CHAINTREAU a donné pouvoir à Madame Carole SANTERRE

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Patrick ARNAULT

A été nommé(e) secrétaire : Madame Carole SANTERRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12
- Pouvoirs : 1

Date de la convocation : 10/06/2022

Date d'affichage : 10/06/2022

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 17/06/2022

et publication ou notification : 17/06/2022

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Jean-Louis BRISSON, maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30.

Ordre du jour :

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre (architecte) pour la réhabilitation de l'ancien restaurant l'Espérance
- Acquisition d'une pompe de relevage

2022-27 - Réhabilitation de l'ancien bar/hôtel/restaurant l'Espérance : choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la consultation en vue de la passation d'un marché public pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de l'ancien bar/hôtel/restaurant l'Espérance.
Les critères sont : Valeur technique 60 % - Prix : 40 %

Une publicité a été mise en œuvre sur le site AWS et par voie de presse sur la République du Centre.
Les entreprises étaient invitées à remettre leur offre le 23 mai 2022 avant 12h00.

Deux entreprises ont répondu dans les délais impartis :

- Atelier VIEIRA architecture
- Isabelle LECONTE architecte

Suite au rapport d'étude des offres, réalisé par Monsieur AUGER, chargé de mission Ingénierie technique aux territoires, l'atelier **VIEIRA architecture** a été retenu pour un montant de marché de **49 922,40 € HT, soit 59 906,88 € TTC**, au vu des critères de notations pour ce marché public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

DÉCIDE d'attribuer à l'entreprise **Atelier VIEIRA architecture** le marché de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de l'ancien bar/hôtel/restaurant l'Espérance

PRÉCISE l'inscription budgétaire à l'article 21318 du budget communal.

CHARGE Monsieur le Maire des modalités pratiques et de la signature de toutes les pièces relatives à ce marché.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2022-28 - Acquisition d'une pompe submersible

Considérant qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une nouvelle pompe submersible en cas d'orage et d'inondation,

Vu le devis présenté et débattu,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE l'acquisition d'une pompe auprès de l'entreprise **Blandine BEAUVALLET**, pour un montant de **1 489,84 € HT, soit 1 787,81 € TTC**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

La séance est levée à 21h

Ont signé les membres présents,

Le Maire,

Jean-Louis BRISSON

